

MAIRIE
DE
MATZENHEIM
67150 ERSTEIN



TÉL 03 88 74 41 61
FAX 03 88 74 17 64

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 NOVEMBRE 2016**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 14 NOVEMBRE 2016 a été transmis aux conseillers municipaux le 7 NOVEMBRE 2016, publié et affiché aux portes de la Mairie.

La séance a été ouverte à 20H15 par Michel KOCHER, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Martine LIMACHER qui donne procuration à Véronique KIPP

Absent(s) et excusé(s) :

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal

DECIDE

DE NOMMER Marlène FRENOT secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal

DECIDE

de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **AVENANTS MAISON DE SANTE ;**
- **CONVENTION « RESEAU TRES HAUT DEBIT » POUR L'IMPLANTATION DU DEUXIEME SRO;**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 4 JUILLET 2016 , 15
SEPTEMBRE 2016, 6 OCTOBRE 2016 :**

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'approuver les comptes rendus du 4 juillet 2016, 15 septembre 2016 et 6 octobre 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) INFORMATIONS :

Le dernier conseil municipal de l'année se tiendra le 12 décembre.

Rendez-vous l'Alsace : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Laurent FURST
Arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la communauté de communes du
canton d'Erstein

Label villes et villages fleuris : Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune à ce
label pour 2017

Offre de formation 2017 des élus locaux : l'offre est à disposition des conseillers intéressés au
secrétariat de mairie.

5) DECISION MODIFICATIVE N° 3/2016 :

Le Conseil Municipal

APPROUVE

la décision modificative N° 3 suivante :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
60612 énergie électricité		5 000,00 €
615221 bâtiments publics		20 000,00 €
615228 autres bâtiments		34 000,00 €
615231 voirie	6 000,00 €	
63512 impôts et taxes		2 000,00 €
6411 personnel titulaire		15 000,00 €
023 virement à la section d'investissement	70 000,00 €	
21318 autres bâtiments publics	420 000,00 €	
2138 autres constructions		600 000,00 €
021 virement de la section de fonctionnement	70 000,00 €	
1641 emprunt en euros		250 000,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) EMPRUNT :

Afin de financer les travaux de la maison de santé, il convient de conclure un emprunt de 850 000 €. (huit cent cinquante mille euros)

Trois offres sont parvenues en mairie :

- Crédit Agricole Alsace Vosges : 850 000 € taux fixe de 1,70 % avec un remboursement trimestriel – frais de dossier 1 700 €
- Crédit Mutuel : 850 000 € taux fixe de 1,27 % avec un remboursement trimestriel – frais de dossier 850 €
- Caisse d'Epargne : 850 000 € taux fixe de 1,30 % avec un remboursement trimestriel – frais de dossier 425 €

Le Conseil Municipal

DECIDE

de retenir l'offre du Crédit Mutuel soit 850 000 € (huit cent cinquante mille euros) sur 20 ans au taux de 1,27 % fixe – frais de dossier 0,10 % du montant autorisé payables à la signature du contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

L'Office National des Forêts a fait parvenir son programme 2017

TRAVAUX PATRIMONIAUX ET D'EXPLOITATION	2 000,00 € HT
PROGRAMME D' ACTIONS	8 560,00 € HT
ETAT DE PREVISION DES COUPES avec un bilan net prévisionnel de	7 062,00 € HT

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'accepter le programme de l'ONF pour l'année 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents états.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE :

Le Maire de la commune de Matzenheim présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau régional que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires pour la forêt.

Il expose l'intérêt pour Matzenheim d'adhérer au réseau des communes forestières d'Alsace intégrée à la Fédération Nationale des Communes Forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, compte-tenu de la faible superficie de la forêt communale,

DECIDE

De ne pas adhérer à l'association des communes forestières d'Alsace intégrée à la Fédération Nationale des Communes forestières.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 15,2 M2 :

Monsieur GREVISSE Dominique, conseiller municipal personnellement concerné par ce point quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur GREVISSE Dominique souhaite s'occuper, à condition de pouvoir l'acquérir, d'une parcelle aménagée en espaces verts à proximité immédiate de sa maison d'habitation ; cette parcelle d'environ 15,2 m2 est issue de la parcelle section 02 N° 365 d'une superficie de 19,69 ares, propriété du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal

DECIDE

De ne pas vendre la parcelle concernée à Monsieur GREVISSE Dominique, celle-ci étant partie intégrante de la voirie.

POUR 14

Ne participe pas au vote 1(Dominique GREVISSE)

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) MAISON DE SANTE : AVENANTS :

Dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien bâtiment « ageba » en maison de santé, il est nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial.

LOT 12 : PEINTURES : AVENANT 2 : mise en peinture de l'extérieur du bâtiment	
Montant de l'avenant	5 945,97 € HT
LOT 12 : PEINTURES : AVENANT 3 : mise en peinture des locaux techniques	
Montant de l'avenant	1 322,25 € HT
LOT 07 : ELECTRICITE : AVENANT 2 : prises et disjoncteurs supplémentaires	
Montant de l'avenant	1 072,85 € HT
LOT 03 : MENUISERIES EXTERIEURES : AVENANT 2 : programmation d'une motorisation sur porte sectionnelle et programmation d'un émetteur sur brise-soleil	
Montant de l'avenant	1 439,00 € HT

LOT 09 : CARRELAGES : AVENANT 2 : moins value sur fourniture et pose carrelage
Montant de l'avenant - 802,85 € HT

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'accepter ces avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) CONVENTION « RESEAU TRES HAUT DEBIT » POUR L'IMPLANTATION DU DEUXIEME SRO :

Dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire communal, la société ROSACE doit implanter un second sous répartiteur optique.
Afin de permettre les travaux, il convient de signer une convention d'occupation du domaine public non routier au profit de rosace pour l'implantation d'un SRO.

Le Conseil Municipal

DECIDE

*d'autoriser Monsieur le Maire à signer une seconde convention d'occupation du domaine public non routier au profit de ROSACE pour l'implantation d'un SRO N°SRO-67-024-BVA.
De demander une implantation au plus près du bâtiment « hall de stockage ».*

ADOPTE A L'UNANIMITE